

ENQUÊTE PUBLIQUE DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022 – BO 35 2022

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Pierre Thebault, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Rue du Pas de l'Ours 1A, 3963 Crans-Montana ; parc. 70
Enseigne : Café-Bar 1900
Prestations : Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, emporter ou livrer
Horaires : 7h – 2h
Début de l'activité : 03.10.2022
Employeur : West Wing Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

3963 Crans-Montana, le 02.09.2022

Le Service des Patentes